

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE GATINAIS
SIEGE SOCIAL : 7/9 GRANDE RUE
77940 VOULX

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 JUIN 2012

.....
Le vingt cinq juin deux mil douze à 19 heures, le Comité de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Thoury-Ferrottes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Jacques, Président, à la suite de convocations adressées par mail le 19 juin 2012.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

Étaient présents : Mmes Liliane PORTIE, Patricia DEPRESLES,
Mrs François CANTERINI, Jean-Claude TOURNIER, Freddy BILLARD, Jacques DROUHIN, Jacques ROUSSEAU, Patrick JACQUES, François CRAPARD, Gérard ALLAIN, Nicolas BOLZE, Valery TISSOT,

Avaient donné pouvoir : Mr MUNOZ à Mr RENONCIAL, Mr AOUADHI à Mme INACIO, Mr LOUGUET à Mr RANCINAN,

Étaient excusés : Mme DESANTE, Mrs MONCLARD

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude TOURNIER

Avant d'ouvrir la séance, Jacques ROUSSEAU demande l'accord des délégués pour ajouter deux points à l'ordre du jour du conseil communautaire :

- Voter les indemnités aux Receveurs
- Préciser le taux des impôts intercommunaux en inscrivant 3 décimales sur l'état 1259

Le conseil accepte à l'unanimité des présents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 AVRIL 2012

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 18 avril 2012 est approuvé.

Approbation : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Suite à la réunion de bureau, Jacques ROUSSEAU confirme qu'il veillera à ce que le compte rendu soit affiché dans le délai d'une semaine.

1. VOTE DES INDEMNITES D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Jacques ROUSSEAU, explique qu'à la demande du trésorier et afin de régulariser la situation des agents communautaire, la Communauté de Communes doit voter un régime d'Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT). Le vote des IAT permet de clarifier deux situations.

D'une part, le cas des agents du RPI de Blennes Chevry Diant et d'un agent de Voulx qui percevaient déjà des IAT et pour qui les indemnités sont donc reconduites et maintenues. D'autre part, la situation des agents du RPI de Dormelles Flagy Thoury-Ferrottes, qui bénéficiaient d'une prime de fin d'année correspondant à 80 % du salaire brut annuel divisé par 12 mois. Cette pratique n'étant aujourd'hui plus autorisée, la création d'un IAT permettra de remplacer la prime.

Jacques ROUSSEAU explique que cette première démarche a uniquement vocation à régulariser le passé. Par la suite la décision d'attribuer ou non des IAT permettra d'encourager les agents méritants.

Monsieur ROUSSEAU propose d'accorder à Marilynne DAVID une augmentation de 10 % de son salaire, par le biais de l'I.A.T. L'augmentation est acceptée à l'unanimité.

Après en avoir discuté, le conseil passe au vote sur la proposition suivante:

Personnel Technique

GRADE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL	COEFFICIENT
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe 4 personnes à Blennes Chevy Diant 1 personne à Voulx 7 personnes à Thoury Flagy Dormelles	449,30	2

Personnel médico-social

GRADE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL	COEFFICIENT
A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe 2 personnes à Flagy	464,29	3

Personnel administratif

GRADE	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL	COEFFICIENT
Adjoint de 1 ^{ère} classe	464,29	7
Adjoint principal de 1 ^{ère} classe	476,10	5

Approbation : **Pour : 15** **Abstention : 0** **Contre : 0**

2. ADHESION A UN SERVICE SOCIAL POUR LE PERSONNEL INTERCOMMUNAL

La loi 209-2007 du 19 février 2007 instaure le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux. A ce titre, le syndicat de Blennes Chevy en Sereine Diant était déjà affilié au CNAS. Des recherches ont permis de mettre en lumière qu'il s'agit aujourd'hui de l'offre d'action sociale la plus complète.

La cotisation est fixée à 187 €uros par mois et par agent, soit un montant annuel de 4 301 €uros pour les 23 agents.

Dans le cas d'un agent avec plusieurs employeurs, Jacques ROUSSEAU propose de partager le coût de l'adhésion au CNAS au prorata du nombre d'heures travaillées sur chaque structure par voie de convention entre les collectivités. Il soumet au conseil l'adhésion au CNAS.

Approbation : **Pour : 15** **Abstention : 0** **Contre : 0**

3. OUVERTURE DU POSTE DU CHARGE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Président informe le conseil qu'au titre de la compétence « *aménagement de l'espace – Création et mise en place d'un service intercommunal d'assistance en matière d'urbanisme chargé de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme* » la Communauté de Communes met en place un service d'urbanisme qui sera opérationnel à compter du 1^{er} juillet 2012.

Elisabeth BEGUE, adjoint administratif 1^{ère} classe, détachée de la fonction d'état à la commune de Voulx et chargée de l'instruction des demandes d'urbanisme pour la commune de Voulx et les communes de Flagy et Thoury-Ferrottes sera donc transférée à la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais.

Des démarches sont en cours auprès de la DDT pour mettre fin à son détachement auprès de la Commune de Voulx et pour la détacher auprès de la Communauté de Communes. Le détachement a été demandé pour une durée d'un an, à l'issue de quoi, Mme BEGUE aura la possibilité d'intégrer la communauté de communes.

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative Adjoint principal	C	1 ^{ère} classe	1	35 heures

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à l'unanimité la création du poste d'adjoint conformément au tableau ci-dessus.

Approbation : **Pour : 15** **Abstention : 0** **Contre : 0**

Les communes de Flagy et Thoury-Ferrottes avaient déjà passé une convention pour que Mme BEGUE instruisse leurs dossiers. Depuis deux ans qu'ils travaillent ensemble, les communes sont satisfaites de son travail.

Mr DROUHIN fait remarquer que le courrier qu'il a adressé à la préfecture pour résilier la convention avec la DDT est, à ce jour, resté sans réponse.

Le Président précise que la mairie reste le guichet de réception des dossiers. Les dossiers sont ensuite transmis au chargé d'urbanisme qui les instruit avant de les remettre en mairie pour être signés par le maire. Il ajoute qu'une convention détaillant le rôle de chacun sera réalisée.

Le Président informe le conseil qu'un agent en détachement présente un coût supplémentaire en termes de cotisations patronales (68,59 % de cotisations retraite pour un agent détaché et 27,30 % pour un agent territorial).

Initialement le détachement était prévu sur une durée de 5 ans (la durée maximum), après en avoir discuté avec la commission Urbanisme et Mme BEGUE, le détachement a donc été ramené à un an. L'intégration à la communauté de communes est prévue l'année suivante.

L'achat d'un logiciel facilitant le travail de l'agent en charge de l'instruction des demandes d'urbanisme a été prévu au budget.

4. CONVENTIONS A ETABLIR

Le Président a envoyé à tous les membres du bureau, la liste des conventions à établir. Il propose que chaque opérateur établisse des projets avant le 1^{er} septembre 2012, de manière à ce que les conventions puissent être signées dès le Conseil de rentrée.

5. APPEL D'OFFRES POUR RENEGOCIER LES CONTRATS D'ASSURANCE

Le Président informe qu'il prépare un dossier d'appel d'offres pour renégocier les contrats d'assurance. Afin de finaliser le dossier, il demande donc aux écoles de faire un inventaire des bâtiments et des équipements.

Il souligne que la partie la plus coûteuse du contrat n'est cependant pas d'assurer mobilier et équipement mais la prise en charge de la responsabilité civile pour l'ensemble du personnel communautaire et notamment pour les activités de l'animateur sportif et du chargé d'instruction des permis de construire. Il est également prévu d'inclure dans le contrat d'assurance les déplacements professionnels des agents et des élus.

6. APPEL D'OFFRES CANTINE

Le président informe qu'un appel d'offres concernant le prestataire des repas de cantine pour les trois écoles est lancé. La Communauté de Communes est donc en attente du retour des candidatures.

Un dossier a également été envoyé aux deux prestataires de la Communauté de Communes et un troisième prestataire s'est manifesté.

La date limite du dépôt des dossiers est prévue le 10 juillet.

Nicolas BOLZE pensait que la Communauté de Communes allait dans un premier temps renégocier le montant du repas pour les deux collectivités qui travaillent avec le même prestataire.

7. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

François CRAPARD expose au conseil que suite au vol de la classe mobile installée à l'école de Dormelles, il faut racheter une douzaine d'ordinateurs portables.

Un devis a été demandé à l'entreprise Vidéo Synergie, il s'élève à la somme de 7 630 €uros H.T. soit un montant T.T.C de 9 125,48 €uros, somme prévue au budget primitif 2012,

Après en avoir délibéré, le conseil intercommunautaire approuve la décision de remplacement des matériels conformément au devis présenté et autorise le Président à présenter auprès de la Sénatrice Colette MELOT une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Approbation : **Pour : 15** **Abstention : 0** **Contre : 0**

8. INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR

Le conseil de la communauté de communes,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Yves CHANCENOTTE (Receveur à Moret Sur Loing) pour le 1^{er} trimestre 2012 et à partir du 2^{ème} trimestre à Monsieur Gilles HUREL (Receveur à Montereau).

Approbation : **Pour : 14** **Abstention : 1** **Contre : 0**

9. VOTE DES TAUX DES IMPOTS INTERCOMMUNAUX

Le Président informe le conseil que suite à la décision prise lors du conseil communautaire du 18 avril 2012 pour le vote des taux d'imposition de l'année 2012, la DGFIP nous demande de confirmer le choix de voter les taux d'imposition des taxes directes locales de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 0,000 %

- Taxe foncière (bâti) 0,000 %
- Taxe foncière (non bâti) 0,000 %

Approbation : **Pour : 15** **Abstention : 0** **Contre : 0**

10. ADHESION AU PACTE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Jacques DROUHIN explique que le pacte est une association rassemblant 8 ECPI du Sud Seine et Marne et dont l'objet est de promouvoir le développement économique des ECPI adhérentes. Le pacte fait suite au Groupement d'intérêt Public (GIP) créé en réponse aux fermetures de grandes entreprises dans le Sud Seine et Marne (Thomson) et chargé de mutualiser leurs fonds de revitalisation.

L'objectif du pacte est de constituer un guichet commun pour les ECPI du Sud Seine et Marne pour avoir accès aux financements départementaux, régionaux, étatiques ou européens. L'adhésion au pacte est de 700 € par an. Un chargé de mission développement économique a été recruté par le Pacte.

Le Conseil Communautaire reconnaît l'importance de ne pas rester à l'écart de la démarche du pacte mais regrette que la question de la représentativité soit restée sans réponse.

Le Conseil sollicite le Président d'adresser une lettre d'intention et de demander des précisions sur la représentativité.

11. LANCEMENT DE LA DEMARCHE MAIRIE CONSEIL

Jacques DROUHIN explique que l'organisme Mairie Conseil, issu de la Caisse des Dépôts et Consignation a vocation à accompagner les EPCI dans la définition de politiques thématiques. Mairie Conseil propose ainsi d'intervenir auprès des Communauté de Communes pour les aider à élaborer leur politique de développement économique.

L'accompagnement se déroule sous forme de 6 réunions, sur une période de 6 à 9 mois. La démarche est entièrement gratuite.

Après en avoir débattu, le conseil passe au vote :

Approbation : **Pour : 15** **Abstention : 0** **Contre : 0**

12. PRESENTATION DU PROJET DE SYNDICAT MIXTE SEINE ET MARNE NUMERIQUE

Conformément à la réunion de bureau, Jacques DROUHIN propose de remettre la décision d'adhérer au syndicat numérique à une date ultérieure. Il précise qu'une réunion avec les responsables politiques et techniques du Conseil Général a été demandée par le Président afin d'obtenir davantage de précisions.

13. CONVENTION SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT

François CRAPARD rapporte que la commission environnement a étudié la possibilité de mettre en place une convention cadre de partenariat avec Seine et Marne Environnement. La convention permet d'une part, de dresser un cadre légal pour toutes les interventions de Seine et Marne Environnement sur les projets en lien avec l'environnement du territoire et d'autre part, de mettre à disposition de la collectivité des agents à même d'animer des interventions au sein des écoles, des sorties grand public, des conférences...

La convention est établie pour 3 ans et coûte 5 000 €uros par an, (soit 15 000 € sur 3 ans) en contrepartie de quoi Seine et Marne Environnement met à la disposition du territoire du personnel pendant 17 jours par an.

Il est décidé de remettre la signature de la convention à une date ultérieure et de commencer par établir un programme intercommunal des actions environnementales afin de déterminer dans quel cadre le personnel de Seine et Marne Environnement peut intervenir. L'élaboration de ce programme d'action permettra, en outre, de réunir les acteurs œuvrant dans le monde environnemental et de recenser les initiatives communales.

Le président charge la commission environnement d'établir ce programme d'action.

14. REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Gérard ALLAIN présente le règlement rédigé pour permettre à la Communauté de Communes de règlementer l'attribution de subventions aux associations. Le Président demande au Conseil d'approuver ce règlement.

Approbation : **Pour : 15** **Abstention : 0** **Contre : 0**

15. SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Gérard ALLAIN informe le conseil que faute de cadre juridique – le règlement d'attribution des subventions aux associations n'ayant pas encore été validé - et de temps, la commission culture sport et loisirs n'a pu se réunir pour étudier chaque demande de subventions.

16. ACCUEIL DU PROJET DE RESIDENCE D'ARTISTE CATHERINE ANNE

Jean-Claude TOURNIER présente le projet de Catherine ANNE. Catherine ANNE est écrivaine, metteuse en scène et comédienne, elle propose un projet artistique sur 3 ans :

Année 1 – Projet de résidence d'artiste où elle est en résidence sur le territoire et mène des ateliers auprès des écoles, associations, interrogeant les habitants sur leur rapport au village et au monde rural. Coût pour le territoire : hébergement de Catherine ANNE.

Année 2 – A partir des éléments rassemblés, elle crée une pièce avec des comédiens et des techniciens professionnels. Coût pour le territoire : projet de 30 000 euros, environ 5 000 euros à la charge du territoire.

Année 3 – Catherine ANNE aura mené la même démarche sur un village de montagne et un village de bord de mer. Elle rassemblera les 3 pièces montées localement pour en créer une unique présentée dans les théâtres parisiens.

Les Vice-présidents en charge des écoles rapportent que les trois écoles de la Communauté de Communes se sont montrées intéressées par la démarche. Jean-Claude TOURNIER fait remarquer que si la communauté de communes parvenait à rassembler les instituteurs pour les faire travailler sur un projet commun, ce serait une démarche extrêmement neuve et fédératrice pour l'intercommunalité.

Le dossier de candidature doit être déposé pour le 14 juillet.

La première dépense serait à prévoir sur le budget 2013.

Approbation : **Pour : 14** **Abstention : 0** **Contre : 1**

17. PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA RENAISSANCE VOULXOISE

Gérard ALLAIN explique que la Renaissance Voulxoise connaît aujourd'hui une situation financière qui menace son existence. Pour préserver l'école de musique et lui redonner de l'élan, la Communauté de Communes se propose de financer l'école et de mettre en place une convention d'objectifs portant sur les points suivants :

- Subventionner les inscriptions à hauteur de 10 % - Objectif : atteindre 70 élèves, un nombre d'inscrits qui permettrait d'optimiser le fonctionnement de l'école de musique.
- Subventionner l'achat de matériel
- Participer aux frais de déplacements des enseignants.

Le coût pour la Communauté de Communes devrait s'élever à environ 7 000 euros.

Le Président demande l'autorisation au conseil pour signer la convention entre la Renaissance Voulxoise et la Communauté de Communes.

Approbation :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

18. GEOFESTIVAL

Gérard ALLAIN déplore le manque de participants. Environ 130 personnes ont participé à cette randonnée, malgré les divers ateliers proposés tout au long du parcours.

Liliane PORTIE précise qu'il y a peut-être un manque d'information vis-à-vis des habitants, la publicité n'a peut-être pas été suffisante dans tous les villages environnants.

19. CONVENTION AVEC LA RADIO OXYGENE

Jean-Claude TOURNIER fait part de l'avis de la commission communication qui, à l'issue d'une présentation de Christelle GAILLAC, animatrice d'Oxygène propose de passer une convention avec Oxygène et d'opter pour :

- Les reportages de la Communauté de Communes – réalisation de 12 reportages auprès d'acteurs locaux du territoire et diffusion du reportage 2 790 €uros
- Les messages de promotion – Réalisation et diffusion de 4 opérations publicitaires. Une opération publicitaire est diffusée à raison de 4x50 passages soit 200 messages 1 790 €uros

Soit une prestation d'un message par mois et de 4 messages publicitaires ponctuels au cours de l'année pour un montant de 4 580 €uros.

Approbation :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

20. AVANCEMENT SUR L'ETUDE TRANSPORT

Jacques DROUHIN explique qu'il y a eu un retour d'environ 750 questionnaires soit 13 %, la moyenne des retours constatés sur ce type d'enquêtes se situe entre 10 et 13 %. Le résultat peut être considéré comme satisfaisant. La sous-commission transport prévoit de se réunir le jeudi 28 juin pour exploiter les questionnaires.

Jean-Claude TOURNIER informe le conseil qu'une réunion concernant l'étude des transports du réseau STILL est également prévue ce jeudi 28 juin, qu'il y sera pour représenter la Communauté de Communes et pouvoir partager les conclusions.

En réunion de bureau, Marie-Laure DESANTE faisait part d'une initiative de Mr CORRAL, habitant la commune de Noisy-Rudignon qui a créé un site de co-voiturage. Une réunion de présentation du site est proposée le 9 juillet à Noisy-Rudignon, Marie-Laure propose de convier l'ensemble des membres de la sous-commission transport.

21. LA FEUILLE DE CHOU

Le dépliant a été distribué dans toutes les communes de la Communauté de Communes.

Le Renaissance Voulxoise a déjà eu des contacts grâce à cette publicité.

Patricia DESPRELES rapporte avoir eu connaissance de remarques regrettant que deux des quatre associations de la feuille de chou ne fassent pas partie de la Communauté de Communes (les Mots à la Venvole, basés à la Mairie de Dormelles et les randonneurs du Bocage Gâtinais à Lorrez le Bocage).

Il est rapporté que les randonneurs du Bocage Gâtinais viennent de transférer leur siège social à la Mairie de Voulx et que, d'une manière générale, la feuille de chou assure la promotion d'associations qui ont une activité importante sur le territoire communautaire.

Liliane PORTIE précise qu'il faut être plus diligent dans la diffusion du dépliant pour ne pas avoir les manifestations après la date.

22. AVANCEMENT SUR LES TRAVAUX DU RAM

Courant juin, la commission Action Sociale a visité deux RAM : Saint Sauveur et Egreville. Le 15 juin, elle a organisé une réunion à destination des assistantes maternelles pour leur présenter le projet de RAM. 16 personnes étaient présentes et les retours ont été très positifs. La commission s'emploie désormais à rechercher des locaux pour accueillir les bureaux du RAM.

23. QUESTIONS DIVERSES

Gérard ALLAIN s'enquiert de la suite que le président entend donner à la lettre de Mme DEPAIX. Le président lit au Conseil Communautaire la lettre recommandée que celle-ci lui a adressée. Il fait remarquer qu'il lui est difficile d'émettre un avis sur un agent qu'il n'a jamais rencontré. Il ajoute que le Vice-Président en charge des écoles de Voulx a délégué de pouvoir pour gérer le personnel lié à l'école de Voulx. Le Président fait remarquer que la personne désignée au poste de secrétaire en charge des écoles de Voulx devra prendre en charge la comptabilité, la paie, la gestion sociale, la régie et le budget, tâches actuellement assurées, par intérim, par Madame DAVID. En conséquence, il recommande au Vice-Président de subordonner sa décision à la réalisation d'un bilan de compétence.

M BOLZE apporte des précisions sur la situation administrative de cet agent.

Le Président informe le Conseil qu'il va, bien sûr, répondre à Madame DEPAIX.

La séance est levée à 22h45.